



La Wallonie Libre

4^e Année.



N° 146.

DILEMMES.

Le gouvernement belge s'est surpassé à l'occasion du 21 juillet : il nous a transmis un mot d'ordre et son chef, Monsieur Pierlot, nous a fait des déclarations solennelles.

La consigne qu'il nous a donnée nous a permis — une fois de plus — d'apprécier l'esprit d'à-propos et l'imagination de nos dirigeants de Londres. Les bons patriotes n'en croyaient pas leurs oreilles ! Ne leur recommandait-on pas de ne plus acheter, pendant deux jours et par solidarité nationale, les journaux embochés qu'habituellement ils méprisent de tout cœur !

Hélas ! nous ne pouvions espérer une pensée originale, une trouvaille exaltante de ceux qui, en juin 1940, n'eurent même pas l'idée d'évacuer de France, vers Londres ou le Congo belge, notre belle jeunesse de Wallonie.

Les déclarations de Monsieur Pierlot, elles, eurent au moins le mérite de la netteté. Elles se résument en trois points essentiels : dès le départ des Allemands, le roi sera rétabli dans l'exercice de tous ses pouvoirs — les Chambres seront convoquées — le gouvernement remettra sa démission entre les mains du roi.

Une telle position ne nous surprend point.. Elle est l'aboutissement logique d'une politique qui a pris corps vers la fin de 1942, qui s'est affirmée de mois en mois par diverses mesures et qui s'est concrétisée dans l'arrêté-loi stipulant que « sera puni de mort quiconque aura ébranlé, en temps de guerre, la fidélité des citoyens envers le roi ».

Il reste que la déclaration du 21 juillet est fort instructive. Comme nous sommes loin, n'est-ce pas, Monsieur Pierlot, de cette fameuse séance de Limoges où Monsieur Spaak, votre bras droit, déclarait au sujet de sa dernière entrevue avec Léopold III : « Nous avons compris qu'il était inutile de continuer à discuter, que nous nous trouvions devant un cas de déficience physique et morale. Nous nous sommes séparés. Nous avons dit au roi : « Nous partons. Nous ne pouvons pas rester auprès de vous. » et nous lui avons fait com-

prendre que nous étions décidés à lutter contre lui. »

Les trois années qui ont passé depuis cet événement historique vous ont permis de méditer tout à votre aise. Sans doute jugez-vous que l'ex-Léopold III a recouvré aujourd'hui l'efficacité physique et morale dont il était privé en mai 1940. Malheureusement, vous ne nous avez jamais expliqué cette miraculeuse guérison à la radio de Londres et nous nous demandons volontiers si nous la devons à la sollicitude de mademoiselle Bael.

L'ignorance dans laquelle vous nous avez laissés nous agace au plus haut point, après bon nombre d'autres choses. Déjà, nous avons constaté que la campagne des 18 jours ne confirmait pas du tout ce que vous aviez tant de fois prétendu devant les Chambres au cours des neuf mois de mobilisation. Nous nous sommes dit alors : « Ils nous ont bernés, ce sont des hommes retords. » Aujourd'hui nous constatons que vous voulez rendre tous ses pouvoirs à ce roi qu'il y a trois ans vous déclariez ramolli de corps et d'esprit et ennemi du gouvernement légal. Alors, nous nous disons : « Ce sont des ministres pourris, ils ne nous attraperont plus ! »

Car il n'y a pas de milieu, Monsieur Pierlot. OU BIEN VOUS NOUS TROMPEZ CYNIQUEMENT ET VOUS ETES UN COQUIN. OU BIEN VOUS ETES GROSSIEREMENT TROMPE EN 1940 ET VOUS VOUS DEVIEZ, DEPUIS LONG-TEMPS, DE PROUVER ET DE PUBLIER URBI ET ORBI QUE LEOPOLD III S'EST CONDUIT EN TOUTES CIRCONSTANCES COMME UN SOUVERAIN SAGE ET ECLAIRE.

Peut-être estimiez-vous qu'il n'est pas trop tard de faire amende honorable pour sauver ce qui reste de votre réputation d'honnête homme. Ne prenez pas cette peine. Votre mea culpa vous enfermerait dans un nouveau dilemme.

Ce roi, si digne d'après vous d'exercer de nouveau les pouvoirs constitutionnels, a proclamé à sa rentrée

dans le pays, le 28 mai 1940, qu'il fallait se remettre au travail et relever la patrie de ses ruines. Beaucoup de Belges qui, à son instar, croyaient qu'il n'y avait plus qu'à s'accommoder avec les Allemands, ont entendu son appel et y ont répondu avec empressement. Citons les rexistes, les V.N.V., la plupart de nos secrétaires généraux, quantité de fonctionnaires de la corporation de l'Agriculture, bref les collaborationnistes de tout grade et de toute espèce. Relisez dans le Pays Réel du 2 mai 1943 le passage suivant de l'article de fond :

« Nous n'avons pas attendu qu'un traité vienne consacrer un état de fait : notre défaite. Dès le lendemain de la capitulation, COMME LE ROI NOUS L'ORDONNAIT, nous nous sommes mis en tête de travailler de tout notre cœur, de toutes nos forces au redressement de notre pays... » Voyez ce que Colin, Elias, Romsée, De Man, Grauls ont fait et dit : ils ont obéi scrupuleusement à Léopold III, c'étaient ou ce sont encore d'authentiques royalistes.

Or, vous fulminez sans discontinuer contre ces gens qui serrent leurs rangs autour du trône. Vous les

qualifiez de traîtres, de criminels, de vendus. Quotidiennement, vous les condamnez à mort et vous semblez n'avoir de cesse que vous n'ayez eu leur peau !

Notre gros bon sens, celui que vous prônez si souvent à la B.B.C., ne voit goutte dans tout cela. OU BIEN, LE ROI LEOPOLD III A ETE SAGE SUR TOUTE LA LIGNE ET VOUS ABSOUDREZ CEUX QUI ONT SUIVI SES CONSIGNES. OU BIEN, LES COLLABORATIONNISTES SONT DES TRAITRES ET AVEC EUX LE DEPLORABLE SOUVERAIN QUI LES A INVITES A SERVIR LES INTERETS DE L'ENNEMI.

Nous n'en demordrons pas. Aussi laissons-nous vous donner un bon conseil et glissez-le, s'il vous plaît, dans l'oreille de l'honorable Monsieur Spaak : « Ne vous occupez plus de l'ex-roi Léopold. Plus vous vous efforcerez de reblanchir ce sépulcre, plus vous noircirez votre conscience. Laissez-le tomber. Mais dépêchez-vous ! Les peuples grondent et voilà déjà Mussolini par terre ! »

SIMPLE RAPPROCHEMENT.

Des déclarations faites par Monsieur Pierlot le 21 juillet 1943, au nom du gouvernement belge de Londres, il est utile de rapprocher le texte voté à Limoges le 30 mai 1940 devant le même gouvernement. La résolution fut adoptée à l'unanimité par 171 sénateurs et représentants se répartissant comme suit :

Catholiques 52 — Libéraux 38 — Socialistes 76
— Communistes 1 — Sauvages 2 — Rexistes 1 —
Nationalistes-Flamands 1.

La voici :

Les sénateurs et représentants belges résidant en France, exprimant à l'unanimité leurs sentiments :
FLETRISSENT LA CAPITULATION DONT LEOPOLD III A PRIS L'INITIATIVE ET DONT IL PORTE LA RESPONSABILITE DEVANT L'HISTOIRE ;

s'inclinent avec respect devant ceux qui sont déjà tombés pour la défense de notre indépendance et rendent hommage à notre armée qui a subi un sort immérité ;

affirment leur confiance dans notre jeunesse qui, à brève échéance, fera réapparaître nos couleurs sur

la ligne de feu ;

SE DECLARENT SOLIDAIRES DU GOUVERNEMENT QUI A CONSTATE L'IMPOSSIBILITE JURIDIQUE ET MORALE POUR LEOPOLD III DE REGNER ;

adressent à leurs compatriotes de la Belgique occupée par l'ennemi l'expression de leur fraternelle et ardente sympathie, sûrs qu'ils sont de leur indéfectible patriotisme ;

attestent leur ferme résolution de consacrer toutes les forces du pays et de sa colonie à la poursuite de la lutte contre l'envahisseur, jusqu'à la libération du sol de la Patrie, aux côtés des puissances qui ont répondu sur l'heure à l'appel de la Belgique attaquée ;

expriment leur profonde gratitude à la France et à la Grande Bretagne qui ont accueilli fraternellement à leur foyer les réfugiés ;

et affirment leur inébranlable confiance dans la victoire du Droit et de l'Honneur.